

Préfecture des Côtes d'Armor

Appel à projets du fonds en faveur de l'égalité professionnelle dans la fonction publique au titre de l'année 2024

Vous trouverez, en **annexe 2**, la **note du Directeur Général des Collectivités Locales relative à l'appel à projets en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) au titre de l'année 2024**.

Cette note du 25 juillet 2023 est destinée à informer les collectivités locales et les établissements publics en relevant de l'ouverture de la campagne FEP au titre de l'année 2024 et de ses modalités de mise en œuvre.

Le FEP permet de cofinancer des projets visant la progression de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la fonction publique.

Les candidatures seront **déposées uniquement en ligne** via le site internet démarches simplifiées : <https://demarches-simplifiees.fr/commencer/sep2024>. Aucun dossier transmis par une autre voie ne sera recevable.

Les dossiers doivent être déposés en ligne au plus tard le 17 novembre 2023.

Les informations relatives à cette campagne nationale d'appel à projets du FEP au titre de l'année 2024 sont disponibles sur le site de la fonction publique <https://www.fonction-publique.gouv.fr>.